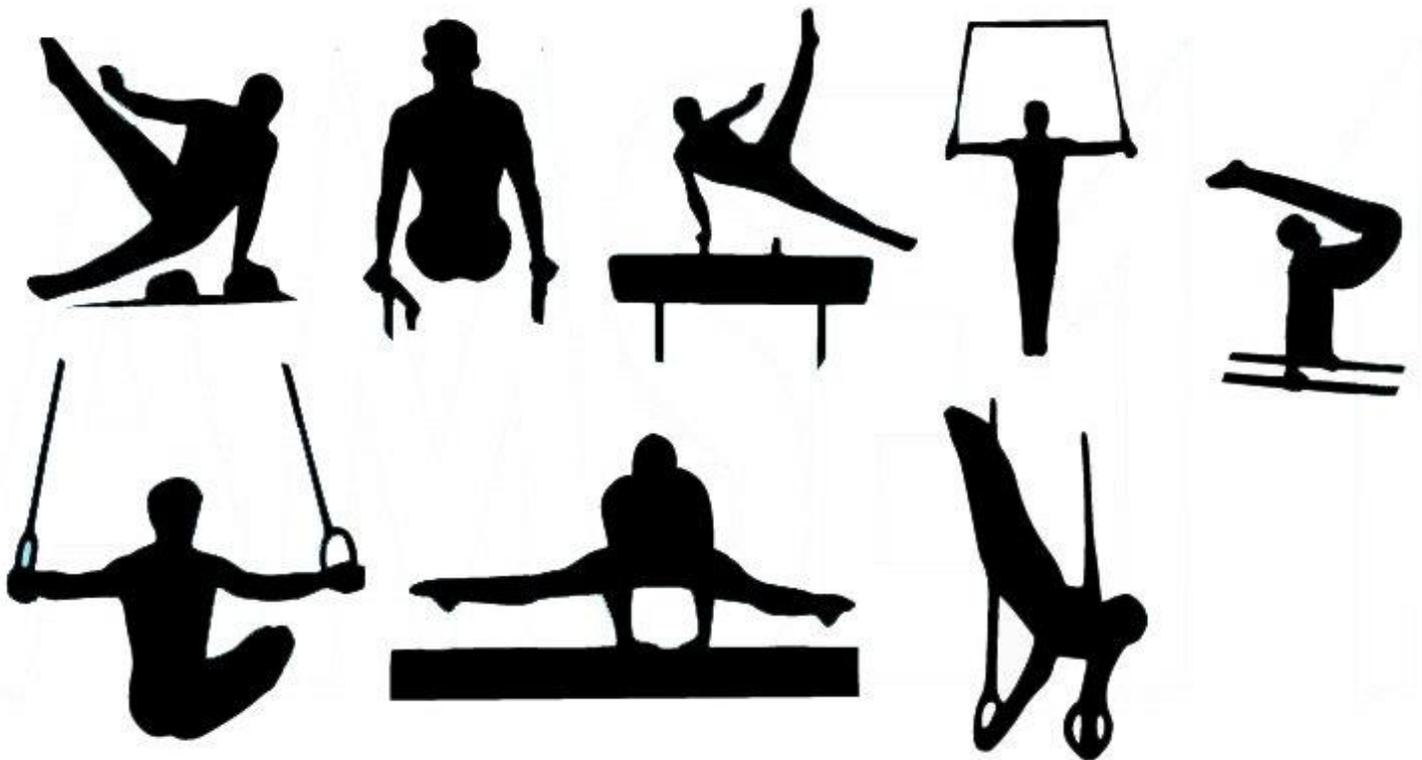




Site web : [www.jac-gym.com](http://www.jac-gym.com)

Email : [jeannedarcgym@gmail.com](mailto:jeannedarcgym@gmail.com)

# DOSSIER D'INFORMATION



Madame, Monsieur,

Vous venez de vous inscrire à La Jeanne d'Arc, et nous vous en remercions. Vous trouverez en annexe, les horaires des entraînements correspondants à la saison, la fiche inscription, la demande de création de licence et le règlement intérieur.

Nous vous demandons que ces entraînements soient suivis régulièrement. En cas d'absence, merci de prévenir le moniteur ou la monitrice responsable. Faire partie de notre club, c'est également participer aux manifestations organisées au cours de la saison ; un calendrier vous sera remis prochainement.

En prenant une licence, vous êtes assuré par notre association, via un contrat de groupe de notre fédération. Dans l'éventualité où vous souhaiteriez souscrire à l'assurance avec une autre option, le coût de l'inscription sera augmenté du montant indiqué par l'option choisie.

Nous vous demandons de remettre les coupons pour l'assurance, la fiche d'inscription, la cotisation accompagnée impérativement d'un certificat médical ou attestation de santé pour la pratique de l'activité choisie avant le 30 septembre. Nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance du certificat médical ou attestation. Sans celui-ci vous n'êtes pas assuré, et serez interdit d'entraînement jusqu'à la remise de celui-ci daté après le **1er juillet 2024**.

Bonne saison à tous.

Le Conseil d'Administration

### HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS SAISON 2024-2025

#### SECTIONS FEMININES

Poussines :	- Mardi de 18h15 à 20h00	- Vendredi de 18h15 à 20h00
Responsable de section :	VIALANEIX Emilie	06/78/70/57/76
Jeunesses :	- Lundi de 18h15 à 20h00	-Vendredi de 18h15 à 20h00
Responsable de section :	ZAHN Marion	06/28/26/17/40
Aînées :	-Mardi de 20h00 à 21h30	-Vendredi de 20h à 22h
Responsable de section :	: ZAHN Marion	06/28/26/17/40

#### SECTIONS MASCULINES :

Poussins :	-Mercredi de 15h15 à 17h15	-Samedi de 10h00 à 12h00
Responsable de section :	TEAMO BIDON Théo	06/45/10/75/15
Pupilles :	- Mercredi de 15h15 à 17h15	-Samedi de 10h00 à 12h00
Responsable de section :	TEAMO BIDON Théo	06/45/10/75/15
Adultes :	- Vendredi de 20h15 à 22h00	
Responsable de section :	COUURIER Yannick	06/70/41/59/21

### SECTIONS MIXTES

Eveil à l'enfant :	- Jeudi de 17h15 à 18h30		
	Responsable de section :	MARTIN Magali	06/41/76/80/54
Gym Loisir :	- Mardi de 20h00 à 21h30		
	Responsable de section :	ZAHN Marion	06/28/26/17/40
Fitness :	- Jeudi de 19h30 à 21h00		
Natation :	- Lundi, Mercredi et Vendredi 7h00 à 8h00		
	Responsable de section :	BARNAY Eliane	06/88/84/46/58

### SECTIONS ET COTISATIONS POUR LA SAISON 2024/25

#### Sections Féminines :

2018 à 2015	Poussines	100 €
2014 à 2011	Jeunesses	110 €
2010 et avant	Aînées	115 €

#### Sections Masculines :

2018 à 2016	Poussins	100 €
2015 à 2010	Pupilles	110 €
2009 et avant	Adultes	115 €

#### Sections mixtes :

2022 à 2019	Éveil à l'enfant	95 €
-------------	------------------	------

#### Sections sans compétition :

2006 et avant	Gym loisir	35 € licence + 30 € / trimestre
	Section Fitness	35 € licence + 30€ / trimestre
		25 € / trimestre pour les parents de gym
	Natation	35€ licence + 40 € par trimestre (réduction de 5€ pour le conjoint)

Réduction de 5 € pour votre 2ème enfant et de 10 € pour le 3ème enfant

Remise de 20€ sur la cotisation famille pour tout parent s'engageant en tant que juge sur 2 compétitions minimum.

La réduction Pass Sport sera accordée uniquement sur présentation du code.

### TENUE DU CLUB :

Pour les sections compétition, les gyms doivent porter une tenue identique correspondant au club.

#### Location : (règlement par chèque avec la cotisation)

- Location du justaucorps (poussines, jeunesses, aînées) : 30€

- Location du léotard+short (poussins, pupilles, adultes) : 30€

L'entretien des léotards et justaucorps est à la charge du club)

Une caution de 100€ vous sera demandée, et ne sera encaissée qu'en cas de tâche indélébile (gras, feutre, ...)

#### Vente :

- Chouchou (poussines, jeunesses, aînées) : 4€

-Justaucorps Fille : 90€

- Sockol (section adultes) : 50€

### REGLEMENT INTERIEUR

#### Sur les entraînements :

Un moniteur est présent 15 minutes avant le début de l'entraînement. Les gyms ne sont pas autorisés à entrer dans le gymnase plus tôt pour des raisons de sécurité et pour ne pas déranger les cours précédents. Ce temps permet à tout le monde d'arriver et de se changer afin d'être en tenue pour commencer l'entraînement à l'heure.

L'arrivée échelonnée des gyms perturbe l'organisation des échauffements. Il y a un ou deux entraînements par semaine selon les sections. La fréquentation régulière permet aux gyms d'avoir un suivi plus personnalisé, de progresser plus vite et facilite la gestion des groupes.

Une tenue de sport est obligatoire pour les entraînements (**gyms+moniteurs**) les tenues de villes sont proscrites. Comme dans tous milieux le respect des autres et des moniteurs est de rigueur.

Tous bijoux sont interdits pendant l'entraînement. Les cheveux longs doivent être attachés.

Tout arrêt en cours d'année ne sera pas remboursé.

#### Sur les compétitions :

Merci de respecter les consignes au début des compétitions

Obligation de rester aux résultats lors des compétitions même s'il sont en fin de journée, dans le cas échéant les gyms ou l'équipe sera disqualifiée. Le covoiturage est assez développé depuis que notre club connaît une hausse de ses effectifs. Les parents qui ne peuvent emmener leurs enfants peuvent les confier aux moniteurs ou à d'autres familles. Arriver à l'heure permet de ne pas pénaliser le club ou l'équipe lors des départs collectifs organisés pour chaque compétition. De même pour ceux qui partent directement.

Pas de juge – pas de compétition. La fédération nous demande 2 juges pour 1 équipe lors des compétitions. Les juges sont recrutés parmi les parents, ce n'est pas difficile et les moniteurs, monitrices et anciens juges sont là pour vous aider tout au long de votre formation. Merci de le signaler aux moniteurs, monitrices, si vous êtes intéressés.

Il ne sera plus toléré de payer des amendes pour absence de juges.

Le calendrier des compétitions pour les sections compétitions de la saison vous sera remis dans quelques semaines.

Notre club se doit de participer aux compétitions

**TOUS les gyms ont l'obligation d'y participer**, c'est pourquoi, nous vous demandons de vous engager en ce sens, sauf cas de force majeure.

**Tout manquement à ces règles et au contrat d'engagement entraînera des sanctions à l'encontre du licencié.**

## CERTIFICAT MEDICAL

### Dispositions générales :

–Seuls les pratiquants d’activités culturelles et les enfants de moins de 6 ans au 1er janvier 2024 n’ont pas à présenter de certificat médical ni attestation de santé pour obtenir une licence.

### 1.OBTENTION D’UNE LICENCE POUR LES PERSONNES MINEURES

#### OBTENTION D’UNE PREMIERE LICENCE ET RENOUELEMENT

La loi d’accélération et de simplification de l’action publique (loi n° 2020-1525 du 7 déc. 2020 publiée au JO le 8 décembre 2020) a modifié le code du sport et remplacé le certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive des mineurs par un questionnaire équivalent à une attestation parentale. Ce questionnaire remplace ainsi, pour les mineurs, la présentation du certificat médical par une attestation du renseignement d’un questionnaire relatif à l’état de santé du sportif mineur, questionnaire réalisé conjointement par le mineur et les personnes exerçant l’autorité parentale. Ce questionnaire de santé se trouve en annexe. L’âge pris en compte pour un sportif mineur s’effectue à la date de prise de licence dans ADAGIO. Lorsque qu’une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l’obtention d’une licence ou l’inscription à une compétition sportive nécessitent la production d’un certificat médical de moins de 6 mois attestant l’absence de contre-indication à la pratique sportive (annexe)

#### .2.OBTENTION D’UNE LICENCE POUR LES PERSONNES MAJEURES

La réglementation applicable depuis septembre 2016 prévoit l’obligation d’un renouvellement du certificat médical uniquement tous les 3 ans. Pour les années intermédiaires, et à condition qu’il n’y ait pas eu d’interruption dans la délivrance annuelle de la licence, le pratiquant est autorisé à présenter une attestation de santé sans avoir à produire un nouveau certificat médical.

#### OBTENTION D’UNE PREMIERE LICENCE

Pour toute première licence à la FSCF, ou suite à une interruption de licence au cours de la période de 3 ans, ou de changement d’association, il est nécessaire de présenter un nouveau certificat d’absence de contre-indication (CACI) datant de moins d’un an à la prise de la licence. Le certificat médical type se trouve en annexe . Un certificat est nécessaire pour toutes licences concernant les activités physiques et sportives, qu’elles soient de compétition ou de loisir.

#### RENOUELER SA LICENCE FSCF

Le renouvellement d’une licence s’entend comme la délivrance d’une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente au sein d’une même association de la FSCF.

Pour la licence compétition comme pour la licence loisir, la durée de validité du certificat est de 3 ans. Pour les années intermédiaires, il est impératif que le licencié atteste qu’il ait répondu négativement à toutes les rubriques du questionnaire de santé en annexe. Si le questionnaire contient au moins une réponse positive, un certificat médical datant de moins de six mois à la prise de licence doit être produit pour permettre le renouvellement. Exemple pratique : Cas de figure d’une première prise de licence lors de la saison 2017-2018 avec remise d’un certificat médical valide. En cas d’interruption de prise de licence, l’intéressé devra remettre uniquement à son association l’attestation de santé pour les deux saisons suivantes.

**Les annexes sont dans le dossier création de licence, à nous ramener complété.**

### **NOS ADRESSES :**

**Salle de gym :** Halle Pierre Coubertin – 7 quai Amiral Le Bigot – 42120 LE COTEAU

**Section Aquagym :** Piscine couverte – rue de la Glacière – 42120 LE COTEAU

**Boîtes aux lettres :** Maison des Sociétés – 13 bis rue de la Glacière – 42120 LE COTEAU

### **CONTACT**

[jeannedarcgym@gmail.com](mailto:jeannedarcgym@gmail.com)

Président : Yannick COUTURIER 06 70 41 59 21